

CONGES A POSER POUR LA PERIODE  
DU 01 OCTOBRE AU 04 JANVIER 2020

NOM DE L'AGENT [REDACTED]

1<sup>er</sup> CHOIX (prioritaire) :

2<sup>ème</sup> CHOIX :

3<sup>ème</sup> CHOIX :

LA FEUILLE EST A RENDRE IMPERATIVEMENT  
AVANT LE 30/06/2019

ATTENTION LES RTT VONT CHANGER

IMPARATIF DE VALIDER SUR LA BOX RH

Toute feuille non rendue à cette date perd sa priorité

AU 05 JANVIER 2019 IL NE DOIT VOUS RESTER QUE

3 CA/RE